

L'ASSURANCE-VIE : UN OUTIL PATRIMONIAL À MAÎTRISER

OBJECTIFS

- **Disposer des connaissances (fiscales et financières) indispensables à la gestion de son épargne en assurance-vie.**
- **Connaître les différents modes de gestion et types de supports d'investissements disponibles au sein des contrats d'assurance-vie.**
- **Savoir apprécier la place de l'épargne en assurance-vie dans son patrimoine.**
- **S'adapter au contexte actuel de baisse de rendement des fonds euros.**
- **Appréhender les stratégies en vue de maîtriser la transmission de son patrimoine financier dans les meilleures conditions possibles.**

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réaliser des arbitrages sur ses contrats d'assurance-vie en fonction de sa situation et du ratio rendement/risque attendu.
- Adapter les clauses bénéficiaires de ses contrats à ses objectifs personnels.
- Choisir les contrats en fonction des modes de gestion et des supports d'investissement proposés.

CONTENU

- Le contexte de l'épargne en assurance-vie.
- Le fonctionnement du contrat d'assurance-vie.
- Les différents modes de gestion.
- Panorama des différents supports d'investissement.
- Les clauses bénéficiaires spécifiques.
- Fiscalité en cas de vie et en cas de décès du contrat d'assurance-vie.
- Focus sur des stratégies à mettre en œuvre.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Support stagiaire / Échanges / Cas concrets

FORMATEURS

Conseiller(ère)s du Cerfrance Poitou-Charentes spécialisé(e)s en gestion financière et patrimoniale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des capacités acquises.
- Fiche d'évaluation de la satisfaction des stagiaires.

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis.



Dirigeant(e) d'entreprise et particulier



1 JOUR (7H)



294 € TTC (tarif avant prise en charge)

Pour les clients de l'offre de service « Patrimoine et Conseil », réduction de 50 € HT et -50 % pour le 2^e inscrit à la même formation.

- **Pour les commerçants, artisans, professions libérales**, possibilité de prise en charge d'une partie de la formation via votre organisme de financement (OPCO).
- **Et en tant que chef d'entreprise**, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Une prise en charge est également possible pour vos salariés. Renseignez-vous auprès de l'organisme financeur de votre formation.



Pensez à faire vos demandes de financement ou de remboursement.

Le montant à la charge du stagiaire dépendra de la prise en charge par son opérateur de compétences.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription via notre bulletin d'inscription disponible auprès de votre agence ou sur notre site internet www.poitoucharentes.cerfrance.fr
- Inscription au plus tard 10 jours avant le début de la formation



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le stagiaire en situation de handicap prendra contact avec l'organisme de formation (cf « contacts »)



CONTACTS

SERVICE FORMATIONS

CLIENTS

ORGANISME DE FORMATION

CHARENTE CHARENTE-MARITIME VIENNE

Cerfrance Poitou-Charentes
1 rue du Viaduc de Garabit • CS 30253
86006 Poitiers
05 49 03 71 86
formationclient@pch.cerfrance.fr

DEUX-SÈVRES

Patricia Bruneau
Cerfrance Poitou-Charentes
18 rue de l'espace • BP35
79300 Bressuire
05 49 65 04 79
formationclient@pch.cerfrance.fr



Cerfrance Poitou-Charentes

Siège social
Les Rocs - Chavagné - CS 40070
79260 La Crèche
05 49 76 45 45



Association de Gestion et de Comptabilité de Poitou-Charentes

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Nouvelle-Aquitaine